



grtgaz.com

Lettre Institutionnelle



Edito



Thierry Trouvé,
Directeur général de GRTgaz

D'importants défis à relever

L'actualité rappelle tous les jours à quel point l'énergie – le gaz comme l'électricité – reste indispensable à l'économie et à la vie des Français. Se passer du gaz russe tout en assurant la sécurité gazière de la France avant l'arrivée de l'hiver : le défi, affirmé au début de l'été par la Première ministre, Élisabeth Borne, lors de sa visite à GRTgaz, était de taille. La filière gaz l'a relevé avec succès : en quelques mois, grâce notamment à nos terminaux méthaniers, les flux de gaz ont été inversés d'ouest en est pour couvrir nos consommations et faire preuve de solidarité européenne. Si nous pouvons être rassurés par nos niveaux de stocks, la sobriété en matière de consommation de gaz comme d'électricité reste de mise cet hiver si nous voulons être capables de faire face à tous les scénarios. D'où l'importance du lancement du site Ecogaz, pendant d'Ecowatt dans le domaine du gaz. Au-delà, cette crise nous invite à avancer dans la réflexion sur le renouvellement des infrastructures gazières. Nous devons penser aux nouveaux ouvrages qui garantiront la neutralité climatique et la sécurité d'approvisionnement du pays sur les moyen et long termes. Au côté de l'hydrogène, le biométhane sera le fer de lance du futur mix gazier. Si la France est en avance sur ces sujets, la réflexion doit être conduite de façon ouverte au niveau européen. Accélérer notre transition vers de nouvelles énergies sûres, abordables, et neutres pour le climat, est essentiel.

Économies d'énergie

“En route” vers l'indispensable sobriété énergétique

Le 23 juin dernier, **Élisabeth Borne, Première ministre, et Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, ont été accueillies par Thierry Trouvé, Directeur général de GRTgaz, pour échanger sur la situation énergétique en France. Bouclier tarifaire, stockage, biométhane, sobriété... Tour d'horizon des sujets abordés.**

« Il faut assurer le remplissage maximal de nos capacités de stockage pour être proche de 100 % au début de l'automne », a rappelé, en juin dernier, Élisabeth Borne. Trois mois plus tard, l'objectif est atteint. Face à la baisse des livraisons de gaz provenant de Russie, la Première ministre a aussi évoqué le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie jusqu'à la fin de l'année 2022. « Nous allons lancer au Havre un nouveau terminal méthanier pour accroître notre capacité à nous approvisionner en gaz, qui n'est pas dépendant de la Russie et qui sera mis en service à l'été 2023. » Il a aussi été fait mention de la nécessité de développer les énergies renouvelables alternatives afin de viser un mix énergétique décarboné, en citant notamment le biométhane. Agnès Pannier-Runacher a, de son côté, souligné qu'elle souhaitait « faciliter des projets de biométhane pour disposer,

dès l'année prochaine, de nouvelles capacités sur le territoire français ». C'est en ce sens que, le 23 septembre dernier, deux mesures supplémentaires ont été annoncées par le gouvernement pour accélérer la production de biogaz en France : la revalorisation du tarif d'achat face à l'inflation et l'allongement du délai de mise en service des installations de biométhane à 18 mois, afin de relancer certains projets actuellement arrêtés. La ministre a aussi insisté sur l'indispensable sobriété énergétique, qui nous concerne toutes et tous. Début octobre, le gouvernement a dévoilé son plan de sobriété destiné à réduire la consommation française d'énergie de 10 % d'ici à 2024 et a ainsi appelé à la mobilisation générale. ●



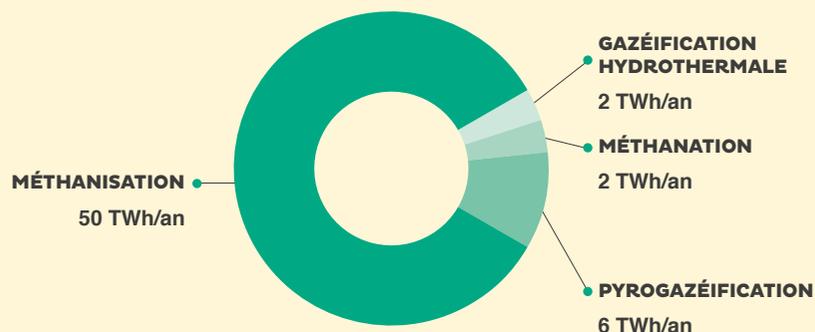
Comment assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz en France ?

Pour ne plus être dépendantes du gaz russe à court et moyen termes, la France et l'Union européenne se sont mises en ordre de marche. Évolution des règles de stockage en France, augmentation des capacités d'accueil du GNL (gaz naturel liquéfié), accélération du développement des gaz renouvelables : découvrez les mesures envisagées pour sécuriser notre approvisionnement en gaz.

Une évolution des règles de stockage en France

Il s'agit d'une nouvelle consigne gouvernementale, prévue par la loi sur le pouvoir d'achat du 16 août 2022, qui permet aux opérateurs de stockage de remplir eux-mêmes leurs stocks en cas de besoin. « Si le niveau des capacités de stockage souscrites par les fournisseurs de gaz naturel ou leur niveau d'utilisation laissent prévoir que le remplissage sera inférieur à l'objectif minimal fixé par la trajectoire de remplissage, le ministre chargé de l'énergie ordonne aux opérateurs de ces infrastructures de constituer les stocks de sécurité nécessaires pour respecter cet objectif minimal. » Autrement dit, les opérateurs peuvent utiliser les capacités de leurs installations qui n'ont pas été souscrites et mobiliser, le cas échéant, la part non utilisée des capacités qui ont été souscrites. La campagne de remplissage des stocks de gaz pour l'hiver 2022/2023 n'a pas nécessité l'application de ces nouvelles règles.

Les objectifs de production d'ici à 2030



Une augmentation des capacités d'accueil du GNL

Le raccordement d'une unité de regazéification et de stockage flottante, dite FSRU (*Floating Storage and Regasification Unit*), dans le port du Havre devrait permettre d'augmenter les capacités d'environ 45 TWh par an, avec une mise en service prévue en septembre 2023. L'objectif est d'améliorer la résilience du système gazier en France.

GRTgaz sera en charge du raccordement de l'installation au réseau, avec la création d'une canalisation de 3,5 km ainsi que des équipements nécessaires pour assurer les fonctions de réchauffage, d'odorisation et de régulation de pression en sortie de livraison du terminal flottant.

L'accélération du développement des gaz renouvelables

Les gaz renouvelables sont des énergies, produites localement dans les territoires et permettant d'accroître la souveraineté énergétique. La filière gaz propose une augmentation des objectifs de production de méthane renouvelable / bas-carbone à 60 TWh/an d'ici à 2030 : 50 TWh provenant de la méthanisation et 10 TWh des filières de méthane innovantes. À ces 60 TWh s'ajoutent environ 20 TWh d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone permettant ainsi d'atteindre 20 % de gaz renouvelables / bas-carbone dans le mix énergétique à l'horizon 2030. ●



Évolution des flux gaziers en Europe

Si la France est mieux placée que d'autres pays européens, avec une faible dépendance au gaz russe (17 % d'importations), le contexte géopolitique actuel nécessite d'équilibrer le réseau en utilisant différemment les possibilités d'entrée de gaz en France.

2022 : les flux évoluent en Europe. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les flux de gaz arrivant en France d'Allemagne et de Belgique sont en diminution. Ils se sont inversés, comme l'illustrent les capacités octroyées par la France en direction de l'Allemagne dans un souci de solidarité européenne. Cette baisse est compensée par l'augmentation des flux en provenance des terminaux méthaniers, dans une nouvelle logique ouest/est.

Thierry Trouvé,
Directeur général de
GRTgaz, et Carole
Delga, Présidente de
Régions de France.



Approvisionnement

Les trois leviers de la continuité d'approvisionnement

Sobriété énergétique, interruptibilité et délestage en dernier recours sont les trois mesures d'adaptation prévues à ce jour pour assurer la continuité d'approvisionnement en gaz en France. Décryptage.

Une consommation réduite pour tous

L'Union européenne s'est engagée à baisser (de façon volontaire) sa consommation de gaz de 15 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Compte tenu par ailleurs des prix élevés, l'hiver prochain sera donc placé sous le signe de la sobriété pour un grand nombre de consommateurs de gaz. Dans ce contexte, GRTgaz a lancé en octobre Ecogaz, un outil permettant de connaître le niveau de tension du système gazier et de contribuer à son équilibre par la mise en œuvre d'écogestes.

L'interruptibilité, pour « moduler » la consommation

Des dispositifs d'interruptibilité permettent de réduire de façon contractuelle la consommation de gaz des « gros consommateurs », qui sont alors rémunérés. En effet, le code de l'énergie permet aux gestionnaires de réseaux de transport de gaz naturel de contractualiser des capacités interruptibles avec des consommateurs raccordés à leur réseau afin de préserver son fonctionnement lorsque celui-ci est menacé de manière grave. La loi sur le pouvoir d'achat votée le 16 août 2022 ainsi que les arrêtés du 3 octobre ont précisé le dispositif dit d'interruptibilité « garantie » et étendu sa contractualisation aux clients raccordés aux réseaux de distribution. Un appel d'offres sera ainsi lancé à l'automne auprès des consommateurs éligibles.

Le délestage, en cas de rupture d'approvisionnement

Quand les dispositifs d'interruptibilité ne suffisent plus, le délestage est lancé. Les gestionnaires de réseau demandent alors aux grands consommateurs de réduire voire d'arrêter leur consommation en moins de deux heures. GRTgaz a mené une enquête auprès de ses clients afin de permettre aux préfets d'établir une liste des industriels à délester en priorité en cas de rupture d'approvisionnement. Comme pour l'interruptibilité, cette mesure ne concerne pas les particuliers. Elle est permanente et dépasse le seul cadre de la crise actuelle. Pour compléter ces mesures, les pouvoirs publics travaillent aussi sur un dispositif de maîtrise de la consommation dont les caractéristiques précises ne sont pas encore arrêtées. ●

15 %

C'est la baisse de consommation de gaz que s'est engagée à respecter l'Union européenne entre le 1^{er} août 2022 et le 31 mars 2023. Des situations spécifiques à certains États, comme la France, pourront être prises en compte dans l'estimation de cette réduction.



Régions de France et GRTgaz renouvellent leur partenariat en faveur de la transition écologique

Vendredi 9 septembre 2022, Carole Delga, Présidente de Régions de France, et Thierry Trouvé, Directeur général de GRTgaz, ont renouvelé leur partenariat pour trois années supplémentaires. Ils se sont engagés à poursuivre leur coopération engagée depuis 2016 pour accélérer leurs réflexions sur l'environnement et la sobriété énergétique.

Au plus près des réalités et des enjeux écologiques, les Régions sont des acteurs majeurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique du fait de leur rôle de chefs de file et de planification dans les politiques climat-air-énergie. Ce partenariat marque la volonté commune de l'association représentative des Régions et du gestionnaire de réseau de consolider le dialogue et de partager autour de leurs travaux respectifs pour coconstruire la transition dans les territoires.

Les principaux axes de coopération entre Régions de France et GRTgaz portent notamment sur la planification énergétique et les déclinaisons régionales de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, les comités régionaux de l'énergie, le développement des gaz renouvelables et de l'hydrogène vert ainsi que le déploiement de la mobilité gaz et biogaz.

Quelles perspectives pour le système gazier ?

Le système gazier français devra faire face à la demande en s'appuyant sur la gestion prudente des stocks et la sobriété de tous les consommateurs.

Plusieurs scénarios de consommation ont été établis pour l'hiver

• Un scénario de référence, avec un hiver doux, sans pointe de froid marquée, montre un système équilibré, sans déficit de gaz (entrées et sorties égales à 393 TWh). Cependant, il y a peu de marge de manœuvre, notamment les jours de consommations les plus élevées. Toutes les sources devront alors être mobilisées (stockages et importations

via les terminaux méthaniers et les réseaux adjacents) pour satisfaire la consommation intérieure, y compris la production d'électricité ainsi que les exportations vers les pays voisins.

• Dans le cas d'un hiver très froid, le déficit peut atteindre 16 TWh, ce qui représente 5 % de la consommation hivernale, un niveau résorbable par l'atteinte des objectifs de sobriété affichés par les pouvoirs publics.

Au milieu de l'hiver, les périodes de pics de consommation concentrées sur une ou plusieurs journées nécessitent une vigilance particulière. Une pointe de froid extrême se produisant en première partie d'hiver, lorsque les stockages disposent d'une puissance importante (parce qu'ils sont encore bien remplis), engendrerait un déficit journalier limité de 65 GWh/j. En revanche, des pointes de froid, certes moins intenses mais survenant en deuxième partie d'un hiver froid, pourraient présenter des déficits journaliers plus importants compte tenu de la puissance réduite des stockages à ce moment-là¹.

Des leviers activables dès maintenant pour se prémunir de situations de déficit

L'ensemble des leviers disponibles doit permettre d'éviter la survenue de situations de déficits :

• la bonne gestion des entrées/sorties de gaz sur le réseau français et des stockages souterrains tout au long de l'hiver (y compris le regarnissage des stocks en cas de redoux ponctuel) ;

• la mise en place de mesures de sobriété (1 °C de chauffage en moins réduit la consommation d'environ 7 %). Ces mesures sont facilitées par Ecogaz. Ce dispositif d'information et de sensibilisation, déployé en octobre, permet en effet aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises de connaître le niveau de tension du système gazier et ainsi de contribuer à son équilibre par la mise en œuvre d'écogestes ;

• l'activation des dispositifs d'interruptibilité rémunérés qui permettront à des industriels volontaires de baisser leur consommation en cas de déséquilibre sur le réseau. Et, en dernier recours, le délestage ciblant les grands consommateurs permettrait de protéger les clients résidentiels lors de situations extrêmes, dont la probabilité d'occurrence est très faible.



Pour les hivers suivants, la mise en service du terminal flottant au Havre (FSRU) et l'accélération du développement des gaz renouvelables permettront de réduire encore les risques. •

1. Tant que les stockages sont remplis au moins à 45 %, la puissance de soutirage est supérieure à 85 GW (l'équivalent de 85 tranches nucléaires). La puissance de soutirage des stockages baisse progressivement en dessous de 45 % de remplissage.



myecogaz.com

Bienvenue sur écogaz,

Le baromètre à 5 jours du réseau de gaz pour une consommation responsable.

Système gaz normal

Système gaz tendu

Système gaz très tendu

Délestage

